

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 22.07.2025

DECRET N°25-075 /PR

Portant nomination des membres du
Conseil d'Administration (CA) de la
Société Nationale d'Exploitation et de
Distribution des Eaux (SONEDE)

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée, par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU l'Acte Uniforme révisé du 30 janvier 2014, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- VU la loi N°24-014/AU du 27 août 2024 portant sur la gouvernance des sociétés à participation publique aux Comores, promulguée par le décret N°24-155/PR du 21 septembre 2014 ;
- VU le décret N°18-079/AU du 06 septembre 2018, portant Statuts de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) ;
- VU le décret N°21-077/PR du 09 août 2021 portant réorganisation de la composition, du fonctionnement des Conseils d'administration des sociétés d'Etat et des établissements publics ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration (CA) de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE), pour une durée de trois (3) ans renouvelables une fois, conformément aux article 11 et 12 des Statuts de ladite Société, les personnes dont les noms suivent :

- **Monsieur MOHAMED MOEGNI**, représentant la Présidence de l'Union des Comores ;
- **Monsieur MAHAMOUD AHAMADA**, représentant le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ;



- **Madame HADIDJA MOHAMED DAROUECHE**, représentant le Ministère des Finances et du Budget ;
- **Monsieur DJAMALDINE MOHAMED**, représentant le Gouvernorat de Ngazidja ;
- **Monsieur NASSUHOU AHMED**, représentant le Gouvernorat de Ndzuwani ;
- **Monsieur SAID OMAR BOURHANE SAID OMAR**, représentant le Gouvernorat de Mwali ;
- **Monsieur MOHAMED MAECHA**, représentant du Personnel de la Société ;
- **Madame FATMA MAROUF MOHAMED ABDOU MCHANGAMA**, représentant des usagers du secteur de l'Eau ;

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores, et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani
